

le 30 janvier 2018

contact@fne-bfc.fr – www.fne-bfc.fr

CENTER PARC DU ROUSSET : FNE-BFC DEMANDE UNE TRANSPARENCE TOTALE SUR LE DÉCLASSEMENT DE LA ZNIEFF* DE LA FORÊT DU ROUSSET

Les informations révélées par l'association de Saône & Loire, SCA (**Savoir, Comprendre, Agir**), qui dispose de documents source probants, demandent plus que des déclarations à la presse. Elles demandent une **enquête approfondie** et une totale transparence de la part des services de l'État (préfecture départementale, préfecture régionale, DREAL) ainsi que du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne (CSRPN). L'historique des faits connus est le suivant :

- Février 2014, une note de la DREAL, alerte : le zonage envisagé est « *en contradiction avec la charte propre à P&V* » et est « *susceptible d'introduire une fragilité juridique difficilement compatible avec les enjeux économiques et financiers.* »
- Février 2014, le compte rendu du groupe de travail « validation des ZNIEFF » du CSRPN¹ de Bourgogne, atteste de l'intérêt de la DREAL pour la forêt du Rousset, et que « c'est à sa demande que ces ZNIEFF ont été étudiées ». On peut y lire que le zonage est trop étendu et qu'il convient de le réduire. Qu'est-ce qui motive la DREAL ? Y a-t-il eu des pressions sur le CSRPN ?
- Mars 2014, un autre document révèle que le préfet de S&L s'inquiète d'un possible chevauchement entre le terrain convoité par P&V et ce qu'il restait de la ZNIEFF.

En 2014 un nouvel inventaire des zones ZNIEFF est réalisé, dans le but d'identifier des secteurs ayant un « intérêt biologique remarquable ». Le CSRPN, dans un premier document, avait inclu dans la zone ZNIEFF 1 la forêt convoitée par P&V. Une carte en atteste. Selon la DREAL, ce travail de révision des zonages était lancé depuis 2007. Or cette révision se concentre et s'accélère sur Le Rousset en 2014, alors que se menait conjointement l'instruction administrative du dossier de Center Parcs du Rousset. Révision à la demande du préfet, motivant un examen particulier de cette zone. Pour conformité ou facilitation du projet de Center Parcs ? On est en droit de se poser cette question de fond.

Car en 2016 les nouvelles ZNIEFF du Rousset qui sont validées ne concernent plus la forêt convoitée par P&V, alors que précédemment elle y était incluse.

France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

MEFC - 7 rue Voirin - 25000 BESANCON

03 81 80 92 98 - contact@fne-bfc.fr - www.fne-bfc.fr

¹. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne .

Ces mises en concordance entre les intérêts privés de P&V et les décisions publiques demandent à être justifiées. La chronologie interroge. La référence à une initiative de révision datant de 2007 ne met pas hors de doute l'existence d'influences possibles exercées par les services de l'État. Bien au contraire ! En effet, les deux sociétés créées par P&V pour construire les équipements et les cottages du Center Parcs du Rousset ont été enregistrées au greffe du tribunal en mars 2008. Elles portent pour noms respectifs : *Le Rousset équipements* et *Le Rousset Cottages*. Une entreprise ne donne pas des noms aussi explicites sans posséder déjà suffisamment de garanties de faisabilité. La possibilité d'influences et lobbying est bien à instruire.

Nous exigeons donc une transmission de l'intégralité des courriers et documents concernant tous les travaux qui touchent à cette ZNIEFF depuis 2007 : ceux du CSRPN, ceux de la DREAL, ceux de la préfecture de S&L, ceux de la préfecture de l'ancienne région de Bourgogne.

Les élu(e)s de la Région avaient promis qu'ils seraient vigilants quant au respect de l'environnement. Que pensent-ils de ces méthodes ? Ont-ils été « roulés dans la farine » ?

Pour FNE BFC cet épisode « caché » est révélateur de méthodes qui remettent en cause un soutien éventuel de la Région à un projet décidément incompatible avec l'environnement.

Pour FNE BFC, le secrétaire,
T.GROSJEAN – Pt CAPEN 71
contact@capen71.org